

# MANIFESTEZ-VOUS DES LE 1<sup>ER</sup> IMPAYÉ

Contactez rapidement  
votre chargé(e) de clientèle

→ **Contact**

au **0800 801 059**  
(numéro gratuit à partir d'un poste fixe)

touche **1** : Agence Aubépines

touche **2** : Agence Picardie

Différents organismes peuvent également  
vous aider et vous orienter pour résoudre  
vos difficultés : la CAF, PROCILIA et les services  
sociaux du CCAS et du Conseil Général  
(Assistant Social de secteur).  
N'hésitez pas à les solliciter.

VOTRE LOYER EST  
LA DEPENSE PRIORITAIRE  
DE VOTRE BUDGET

*Régler son loyer  
est une obligation  
mais c'est surtout  
la **garantie** d'un logement  
et de la **tranquillité***

**ODA**  
Votre partenaire logement  
à votre service

Tél. : **0800 801 059**  
contact@oda-abbville.fr

Logement

**L'IMPAYÉ,**  
C'EST PAS  
UNE FATALITÉ !



- La signature d'un bail : un engagement
- Pourquoi faut-il payer un loyer ?
- Quand et comment payer son loyer ?
- Conséquences de non-paiement de son loyer

conception nord-image.com - Abbeville - Crédit photo : Fotolia - 03/2015

**ODA**  
Votre partenaire logement  
à votre service



## A QUOI ENGAGE LA SIGNATURE D'UN BAIL ?



Le bail ou le contrat de location est un **contrat obligatoire** entre propriétaire et locataire qui précise clairement les droits et les devoirs de chacun et notamment le paiement du loyer.

Le non paiement du loyer peut conduire à la résiliation du bail.

*Une signature vous engage !*



## POURQUOI FAUT-IL PAYER UN LOYER ?



Votre loyer et vos charges permettent à l'ODA de faire face aux dépenses de votre immeuble.

**Le loyer sert à :**

- ➡ Assurer l'entretien, les réparations, les taxes et la gestion des immeubles ;
- ➡ Rembourser les emprunts liés à la construction et à la réhabilitation des immeubles.



## LE NON-PAIEMENT DU LOYER A DES CONSEQUENCES GRAVES

**Les charges servent à régler :**

- ➡ Vos consommations éventuelles d'eau chaude et de chauffage pour certains logements collectifs ;
- ➡ Les frais liés aux parties communes (nettoyage, éclairage, ascenseur, chauffage...);
- ➡ La taxe d'ordures ménagères ;
- ➡ Certaines prestations assurées par le gardien...

*Le loyer, c'est le paiement d'un service !  
C'est un devoir et une obligation.*

- ➡ L'aide personnalisée au logement « APL » est versée pour aider les locataires à payer leur loyer. Elle est versée directement par la CAF\* ou la MSA\*\* au bailleur : c'est le tiers payant. Si le loyer n'est plus payé, l'aide n'est plus versée. En cas d'impayé et s'il n'y a pas de plan d'apurement, l'aide au logement sera suspendue. Sans cette aide, la dette de loyers augmente très vite.

*Loyer impayé = perte du bénéfice de l'APL*

- ➡ Méfiez-vous des idées reçues, quelle que soit votre situation sociale ou familiale ou même votre âge, vous pouvez être expulsé. Une fois expulsé, vous restez quand même redevable de votre dette de loyers !

*Loyer impayé = expulsion assurée*



## QUAND ET COMMENT FAUT-IL PAYER UN LOYER ?

Le loyer est payable à terme échu, c'est-à-dire qu'il est exigible le 1<sup>er</sup> du mois suivant. Vous devez, par exemple, régler le loyer du mois de janvier à compter du 1<sup>er</sup> février et au plus tard le 10 février, et ce par tout moyen à votre convenance :

- ➡ Par chèque à l'ordre du Trésor Public
- ➡ Par mandat dans un bureau de Poste (attention : solution onéreuse)
- ➡ Par virement
- ➡ En espèces (dans la limite de 300 € maximum) ou par carte bancaire, uniquement au Trésor Public – Centre des Finances Publiques au 44 rue du Soleil Levant à Abbeville
- ➡ Par **prélèvement automatique**, le moyen le plus sûr et le plus simple, avec trois dates au choix : le 5, le 10 ou le 15.

La perte de son logement entraîne des difficultés importantes dans tous les domaines de la vie familiale, sociale, professionnelle...

\* CAF : Caisse d'Allocations Familiales  
\*\* MSA : Mutualité Sociale Agricole